DEPARTEMENT DU MORBIHAN

MAIRIE
DE
TAUPONT
56800

Tél : 02.97.93.54.17
Fax : 02.97.93.55.51

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019
COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures pour la dernière séance de l'année. Il annonce que deux autres sont prévus en janvier, l'un avant le 15 et l'autre en fin de mois.

Il propose la nomination de Monsieur Maxime LUCAS comme secrétaire de séance, adopté par le Conseil Municipal. Celui-ci procède à l'appel. Avec quinze présents, quatre excusés dont deux ayant donné pouvoir, Monsieur le Maire constate le quorum.

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 novembre 2019

Madame Cécilia BROBAN dit que ce n'est pas elle qui a signalé une erreur sur un nom de famille, mais Madame Nathalie CHARDOLA, qui approuve. Monsieur le Maire dit que ce sera corrigé.

Cette correction faite, le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 novembre 2019 est adopté par seize voix pour et une abstention (MAUDUIT).

TRAVAUX

1. Présentation du projet de salle communale associative

Monsieur Philippe MAHIAS fait le point sur l'avancement du projet. Un plan de la salle et un schéma des façades sont projetés sur un écran. Il présente le plan, élaboré en concertation avec les associations utilisatrices et avec l'aide du cabinet Abscisse de Vannes. Il a été adopté par la commission travaux du 9 décembre 2019.

La construction apportera 278 m² en plus de la salle existante, soit 476 m² en tout, et aura une capacité d'accueil totale de 300 à 320 personnes assises, lorsque les cloisons amovibles seront repliées. En effet, des cloisons sépareront l'ancien et le nouveau bâtiment De plus, d'autres cloisons couperont le nouvel espace en deux, pour offrir un coin jeu à la garderie (mutualisation de la garderie et de la salle associative).

Une cuisine dédiée sera aménagée dans la partie neuve. Dans un premier temps, elle sera utilisée par la restauration scolaire, le temps de rénover et de remettre aux normes la cuisine du restaurant scolaire. Par la suite, la cuisine scolaire sera réservée à l'usage exclusif du restaurant scolaire.

Dans l'attente de l'avant-projet détaillé, qui affinera le financement, Monsieur Philippe MAHIAS présente un plan de financement, le projet sera divisé en deux tranches égales. Pour la première tranche, il est envisagé de solliciter des subventions auprès de l'Etat (DTER) et du Département (PST) à hauteur de 105 000 € chacun.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'adoption de l'avant-projet et l'inscription des crédits au budget 2020. Lors d'une prochaine séance, le Conseil Municipal sera invité à se prononcer sur le plan de financement définitif, pour lancer les demandes de subventions.

Monsieur Philippe MAHIAS demande s'il y a des questions.

Monsieur Louis OLLIVIER demande pourquoi la cantine scolaire ne sera pas ouverte aux associations. Monsieur Philippe MAHIAS répond que c'est une question de normes. Monsieur le Maire précise que l'utilisation de cette cuisine par les associations aujourd'hui n'est qu'une tolérance.

Monsieur Louis OLLIVIER demande comment est calculée la capacité de la salle. Monsieur Philippe MAHIAS explique que l'on compte environ 1,5 m² par personne assise et 1m² par personne debout.

Monsieur Louis OLLIVIER demande quelle association taupontaise peut avoir besoin de 300 à 320 place. Monsieur le Maire lui dit que cela peut concerner l'Aurore de taupont et que, de plus, des associations ont besoin de cette capacité d'accueil pour recevoir des gens de l'extérieur lors de manifestations (congrès par exemple).

Monsieur Louis OLLIVIER dit qu'une salle de 300/320 place est une dépense de prestige. Monsieur Stéphane VEAUX rappelle que la Commune ne crée pas 300 places, mais que c'est 300 places en comptant celles qui existent déjà, et que cet équipement permettra d'alléger l'utilisation de la cantine. Il estime que, ce qui aurait été une dépense de prestige, cela aurait été la création d'une nouvelle salle extérieure au bourg de 300 place. Monsieur Jean-Luc COUDE rappelle également que l'équipement intègre la garderie.

Monsieur le Maire précise que seules les associations utilisatrices actuelles des salles ont été associées, sans quoi la concertation aurait été ingérable, mais que l'équipement pourra attirer d'autres associations. De plus, les commerçants ont également été consultés. Ils apprécient la présence de la salle dans le bourg et non à l'extérieur comme initialement prévu. Monsieur le Maire tient d'ailleurs à remercier les associations pour leur investissement dans ce projet.

Monsieur Charles MAUDUIT demande le coût de l'investissement. Monsieur Philippe MAHIAS dit qu'il n'a pas changé depuis la dernière séance, à savoir 600 000 € HT.

Monsieur Charles MAUDUIT lit un texte dont il demande la reproduction in extenso dans le compte rendu.

Je m'exprime au non du groupe d'opposition et nous demandons à ce que ce texte soit intégralement joint au compte rendu du conseil municipal.

Vous nous demandez ce soir de nous prononcer sur l'adoption du projet de salle communale associative et, à partir d'un plan de financement sommaire, de le valider afin d'inscrire les crédits au budget 2020.

Il nous semble malheureusement totalement inutile de discuter un projet qui apparaît clairement comme décidé et finalisé.

Vous avez réalisé comme nous l'a indiqué Mr Mahias lors du conseil du 5 novembre, un cahier des charges et, je cite, une première esquisse « à la louche ».

Vous avez les 7 novembre et 2 décembre concerté des associations, certaines individuellement, nous aurions souhaité les connaître ainsi que le bilan de vos échanges.

Ce soir vous nous demandez donc de valider ce projet que nous découvrons ainsi qu'un plan de financement sommaire.

Ce projet exige une réflexion approfondie avec tous les Taupontais qui le souhaitent (Commission extra municipale, enquête publique, réunion publique, etc...)

Avez-vous mené des études prospectives par exemple de salles actuellement en service dans d'autres communes ? Les bonnes idées peuvent souvent venir de réalisations comparables.

Ce projet va engager les finances de la commune, l'argent des Taupontais, pour une longue durée, il doit donc s'inscrire dans une vision globale et réfléchie du plan de développement communal.

La prise en compte du volet environnemental et notamment du PCAET (plan climat air énergie territorial) dans cette construction (matériaux, chauffage, impact sur les site, nuisances sonores, etc..) doit être la priorité dans l'étude et la réalisation de cet équipement qui accompagnera les Taupontais pendant plusieurs décennies.

Pour conclure nous estimons que vous abordez cette construction dans la précipitation avec à n'en pas douter une vision très électoraliste du projet et de sa réalisation.

Monsieur le Maire conteste les propos de Monsieur Charles MAUDUIT, en rappelant que la réflexion sur ce projet a démarré il y a plusieurs années, comme il le sait bien. Une première proposition avait été faite à l'extérieur du bourg, puis elle a évolué. De plus, la concertation avec les associations a intégré la réflexion sur l'usage des autres salles municipales.

Concernant les normes environnementales, les nuisances, Monsieur Philippe MAHIAS dit que tout cela est intégré dans le travail de l'architecte.

Monsieur Charles MAUDUIT demande si la Commune va faire un emprunt. Monsieur le Maire répond que non, que les finances communales permettent de s'en passer.

Concernant le reproche de travailler « à la louche » formulé par Monsieur Charles MAUDUIT, Monsieur le Maire explique que le transfert de l'assainissement à la Communauté de Communes est l'occasion de trouver des dossiers étranges datant de l'époque où Monsieur Charles MAUDUIT était en responsabilité. Il s'agit d'un prêt de 100 000 € contracté en 2004 sur 30 ans, et qui sera remboursé 190 000 € par le contribuable en 2033. Monsieur Charles MAUDUIT dit ne pas savoir de quoi il s'agit, mais que au moins l'équipe précédente avait fait des choses. Monsieur le Maire rappelle que la rénovation de l'ensemble de l'assainissement du bourg a été faite par l'équipe en place, ainsi que le changement de pompes de relevage et la rénovation de l'assainissement de la Ville Goyat.

Madame Cécilia BROBAN regrette qu'on ne présente qu'un plan, et non pas une note explicative de 14 pages. Elle regrette également que les riverains n'aient pas été consultés. Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas possible de solliciter tout le monde. Elle demande si le CAUE a été consulté. Monsieur le Maire dit que l'architecte de la Commune travaille en lien avec cette association.

Monsieur Louis OLLIVIER s'interroge sur le coût et suppose que si 600 000 € HT ont été prévu, le projet atteindra certainement les 1 000 000 €. Monsieur le Maire demande pourquoi ce chiffre. Monsieur Louis OLLIVIER n'ayant pas donné de réponse, Monsieur le Maire demande si c'est une estimation « à la louche ». Cependant, Monsieur Louis OLLIVIER dit qu'il approuve ce projet mais déplore la méthode. Pour lui tous les Taupontais auraient dû être associés et par seulement les associations. Monsieur le Maire s'étonne et rappelle à Monsieur Louis OLLIVIER qu'il avait félicité la municipalité pour la méthode de consultation des associations.

Monsieur Louis OLLIVIER dit qu'il regrette ce qu'il qualifie de débauche de dépenses. Il dit qu'il aimait bien la gestion économe et modérée de la municipalité en place, jusqu'à présent. Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a aucune augmentation des taxes et que la Commune continue de se désendetter. Monsieur Charles MAUDUIT proteste et ne veut pas qu'on dise que la Commune était endettée avant que la municipalité actuelle la prenne en charge. La Commune avait des dettes raisonnables correspondant à des investissements utiles comme des acquisitions foncières. Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance le Conseil Municipal a voté l'acquisition d'un terrain pour l'extension du lotissement du Haut Bois. Il dit que la Commune possède assez de foncier constructible pour ses projets et qu'aujourd'hui, avec les évolutions du plan local d'urbanisme, il est inutile de faire de grosses acquisitions.

Monsieur Philippe MAHIAS demande s'il y a d'autres questions, puis il met la délibération au vote. Elle est adoptée par 13 voix pour, 2 contre (RAULT et OLLIVIER) et 2 abstentions (MAUDUIT et BROBAN).

FINANCES

2. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Olivier PERRICHOT.

Comme chaque année en application de l'article L1612 -1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à payer les fournisseurs de la Commune en investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

CHAPITRES	Voté 2019	Ouvert 2020
2031 – Frais d'études	50 800 €	12 700 €
2051 – Concessions et droits similaires	4 000 €	1 000 €
TOTAL CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**54 800 €**	**13 700 €**
2128 – Autres agencements et aménagements de terrains	76 000 €	19 000 €
2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions	70 000 €	17 500 €
21538 – Autres réseaux	6 000 €	1 500 €
21571 – Matériel roulant	40 000 €	10 000 €
21578 – Autre matériel et outillage de voirie	6 000 €	1 500 €
2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	5 000 €	1 250 €
TOTAL CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**203 000 €**	**50 750 €**

2312 – Agencements et aménagements de terrains	272 500 €	68 125 €
2313 – Constructions	250 000 €	62 500 €
2315 – Installations, matériel et outillage techniques	355 900 €	88 975 €
TOTAL CHAPITRE 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	**878 400 €**	**219 600 €**
TOTAL	**1 136 200 €**	**284 050 €**

Monsieur Olivier PERRICHOT demande s'il y a des questions, puis il met la délibération au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

3. Contrat d'entretien des poteaux incendie

Monsieur le Maire rappelle que, selon l'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales, la responsabilité de la défense en eau contre l'incendie relève des pouvoirs de police du Maire, et que les dépenses afférentes à ce service, notamment l'entretien des prises incendie, ne doivent pas être imputés dans la comptabilité du service de distribution publique d'eau potable.

La convention en cours d'entretien des 36 poteaux incendie sur le territoire communal arrive à échéance au 31 décembre 2019. Une mise en concurrence a été faite pour son renouvellement. Une seule entreprise a répondu, la SAUR, avec une proposition tarifaire raisonnable de 37 € HT par poteau. Le Conseil Municipal est invité à l'adopter.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, puis il met la délibération au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

4. Cession d'un tracteur

Monsieur le Maire explique que la Commune a négocié l'acquisition d'un tracteur auprès de l'entreprise BLANCHARD Agriculture, pour un montant de 31 319 € HT. L'accord prévoit la reprise pour 7 000 € d'un tracteur Valpadana, acquis en 2010 pour une valeur 34 444,80 € TTC.

L'acquisition du nouveau tracteur est réalisée par le Maire, dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Municipal. Concernant la reprise de l'ancien tracteur, le Conseil Municipal est invité à se prononcer pour autoriser cette cession.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, puis il met la délibération au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

5. Nomination d'un délégué suppléant au SIAEP

Annulé car la Commune avait déjà désigné tous ses délégués au SIAEP lors de la séance du 16 juillet 2019.

6. Rapport d'activité de Morbihan Energie

Monsieur le Maire tient à disposition du Conseil Municipal le rapport d'activité 2018 du syndicat Morbihan Energie. Les Conseillers Municipaux ont chacun reçu préalablement, avec leur convocation, un lien pour le télécharger (https://morbihan-energies.fr/documents/publications/).

Le Conseil Municipal prend acte de la communication rapport d'activité 2018 du syndicat Morbihan Energie

7. Questions diverses

Suite aux questions écrites des élus e la liste « Ensemble pour Taupont », dont la copie figure en annexe au présent procès-verbal, Monsieur le Maire lit sa réponse.

Opposition à la fermeture de la Trésorerie de Ploërmel

La Conférence des Communes, à laquelle siège le Maire de Taupont, s'est saisie du problème le 23 septembre 2019, en recevant Monsieur Claude GIRAULT, Directeur départemental des finances publiques du Morbihan. Nous lui avons fait part de notre inquiétude quant à la volonté de fermeture de la Trésorerie de Ploërmel, et manifesté notre volonté de maintien de ce service public.

Taupont s'est joint à l'ensemble des Maires de la Communauté de Communes, derrière son Président Monsieur Patrick LE DIFFON.

La Mairie de Taupont ouvre dans ses locaux un lieu d'accueil et de services dès janvier prochain, animé par du personnel intercommunal (cf. prochain bulletin municipal). Il sera proposé aux Taupontais une aide administrative dans diverses démarches dans des domaines très variés : cartes grises, sécurité sociale, chômage, retraite, allocations logement, etc.

Si la Trésorerie de Ploërmel venait à fermer, il est évident que ce service essayerait de pallier en partie au vide crée, en évitant dans la mesure du possible aux contribuables de se rendre à Pontivy. Pour autant, sa création n'est en aucun cas une caution à la fermeture de services de proximité à la Trésorerie de Ploërmel !

Motion de soutien au Centre hospitalier de Ploërmel

L'hôpital de Ploërmel est très important pour le bassin Ploërmelais. Le maintien des services médicaux est nécessaire au dynamisme de la région et surtout au bien-être des habitants. La présence d'une maternité notamment est primordiale pour attirer et accueillir de jeunes familles et des enfants pour nos écoles. La Mairie de Taupont ne peut que soutenir le maintien de tous ces services médicaux et d'urgence, il en va de la santé de nos concitoyens.

Au-delà de l'alerte de la liste « Ensemble pour Taupont », la Mairie avait déjà été saisie de ce problème par l'Association des Maires de France. Derrière la fermeture de tel ou tel service, il y a un réel problème de gouvernance de la santé dans les territoires. Les élus locaux sont tenus à l'écart des décisions essentielles sur le pilotage des services locaux de santé.

Si le Conseil municipal est d'accord, nous allons reprendre ce dossier et présenter un projet de motion similaire à l'ordre du jour de la prochaine séance, d'ici la mi-janvier.

Monsieur le Maire précise que Taupont n'est pas directement concerné par les problématiques de désert médical, vu le nombre de professionnels de santé présents sur place, dont ceux accueillis récemment (la dernière en date étant la psychomotricienne).

Monsieur Louis OLLIVIER reconnait que les premiers soins sont assurés à Taupont, mais pour les actes plus sérieux, deux problèmes se posent. Le premier est la grève des urgentistes de l'hôpital de Ploërmel pour protester contre le manque de moyens. Le second est la refonte du système de santé entrainé par la loi 2018-2022 dont Ploërmel est victime. La maternité risque de fermer car elle accueille moins de 1 000 naissances par an, entrainant avec elle la chirurgie. Ploërmel ne serait donc plus qu'un dispensaire. Monsieur Louis OLLIVIER précise que ce n'est pas une critique de la politique municipale.

Monsieur le Maire complète en disant que derrière cela, il y a aussi l'attractivité du territoire pour de nouveaux habitants, sans oublier les Taupontais qui ont leur emploi à l'hôpital. Il dit qu'il en a parlé ce jour même au député Paul MOLAC.

Monsieur Louis OLLIVIER demande pourquoi ce sujet n'est jamais évoqué en Communauté de Communes. Monsieur le Maire proteste en disant qu'il y est au contraire régulièrement évoqué et que les élus ont déjà reçu le Directeur du Centre hospitalier de Vannes et la Directrice départementale de l'ARS.

Sur la maison de services au public[1], Louis OLLIVIER s'insurge contre le fait que les services sont financés par le contribuable en milieu rural et par l'Etat en milieu urbain. Madame Maïwenn RAULT et Monsieur Charles MAUDUIT disent que ce service est une bonne chose. Monsieur Charles MAUDUIT reproche à la municipalité d'avoir attendu deux ans avant d'offrir ce service aux Taupontais. Monsieur le Maire répond que le service s'est mis en place progressivement, que Taupont est solidaire des Communes plus isolées, notamment dans le nord du territoire, qui ont besoin de ce genre de service en priorité et donc que Taupont en a bénéficié dans un second temps.

Monsieur Louis OLLIVIER que face à ses problèmes de fond, l'investissement dans une salle des fêtes parait dérisoire. Monsieur le Maire répond que la municipalité travaille sur tous ces dossiers en même temps.

[1] Lieu d'accueil et de services évoqué précédemment, animé par du personnel intercommunal et proposant une aide administrative

Monsieur Charles MAUDUIT reproche à la municipalité que, si l'opposition ne l'avait pas pointé, le sujet d l'hôpital n'aurait jamais été abordé. Monsieur le Maire répond que c'est un sujet activement traité au niveau de l'intercommunalité mais que, puisque le Conseil Municipal veut s'en saisir, une motion de soutien sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire souhaite à tous les Conseillers et au public de bonnes fêtes de fin d'année et les invite pour la prochaine séance qui aura lieu la première quinzaine de janvier.

Séance close à 19h48.

ANNEXE

Question écrite de la liste « Ensemble pour Taupont »

Mairie

De: Maïwenn Rault <maiwennrault8@gmail.com>
Envoyé: samedi 14 décembre 2019 11:52
À: Mairie
Objet: Conseil municipal - lundi 16 décembre 2019 -Questions diverses
Pièces jointes: OPPOSITION A LA FERMETURE DE TRESORERIE DE PROXIMITE.pdf; MOTION RELATIVE A LA SITUATION DE L'HOPITAL ET DU DESERT MEDICAL .pdf

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint les questions du groupe de l'opposition, à inscrire à l'ordre du jour du Conseil municipal du lundi 16 décembre 2019, dans la catégorie « questions diverses ».

Nous vous communiquons :

- L'opposition à la fermeture de trésorerie de proximité ;
- La motivation relative à la situation de l'hôpital et du désert médical, ainsi que le voeu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé.

Cordialement,

Maïwenn RAULT
Cécilia BROBAN
Louis OLLIVIER
Charles MAUDUIT

Envoyé en préfecture le
Reçu en préfecture le
Affiché le
ID :

DEPARTEMENT DE

ARRONDISSEMENT DE

Séance du

Domaine :
Autres domaines de compétences :

Sous-domaine :
Vœux et motions

Nombre de membres	
In exercice	Qui ont pris part à la délibération

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2121-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.
La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Opposition à la fermeture de trésorerie de proximité

L'an deux mil dix-neuf, le à , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le , s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de , Maire.

Présents :

Absents :

Absents excusés :

Procurations :

Secrétaire de séance :

VOTE POUR : CONTRE : ABSTENTION :

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les projets déjà présentés dans le cadre de la géographie revisitée dans le département de la Corrèze, la Haute-Vienne et la Creuse par le Ministère de l'action et des comptes publics,

Vu la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanence dans les Mairies, bus itinérants, rendez-vous par vidéo, présence ponctuelle dans les MSAP (maisons de services publics),

Vu le projet de transfert des missions topographiques à l'IGN,

Vu le souhait exprimé lors du grand débat pour que les services publics soient maintenus compte tenu de leur rôle de cohésion sociale et d'équilibre territorial,

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de s'opposer fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics,

DÉCIDE de s'opposer au projet de création d'agences comptables et de transfert des missions topographiques,

DEMANDE le maintien de trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement d'impôts, de tenue de comptes des hôpitaux, des EPMS, des Collectivités Locales et des établissements publics locaux.

Le Maire,

Contact : intersyndicalefinances56@gmail.com

- Solidaires Finances Publiques 56
  solidairesfinancespubliques.ddfip56@dgfip.finances.gouv.fr
  secrétaire : Yannick LE SAUSSE 06 71 02 69 85 [yannick.lesausse@dgfip.finances.gouv.fr]
- CFDT Finances Publiques 56
  cfdt.ddfip56@dgfip.finances.gouv.fr
  secrétaire : Hervé GEORGE 06 70 54 30 76 [herve.george@dgfip.finances.gouv.fr]
- CGT Finances Publiques 56
  cgt.ddfip56@dgfip.finances.gouv.fr
  secrétaire : Christophe RISSEL 06 48 31 40 16 [christophe.rissel@dgfip.finances.gouv.fr]
- FO Finances Publiques 56
  fo.ddfip56@dgfip.finances.gouv.fr
  secrétaire : Patrick RAVACHE 06 80 90 22 02 [patrick.ravache@dgfip.finances.gouv.fr]

MOTION RELATIVE A LA SITUATION DE L'HOPITAL ET DU DESERT MEDICAL

« Monsieur le Maire,

Nous profitons de cette séance du conseil municipal pour faire écho des inquiétudes croissantes du personnel du centre hospitalier de PLOËRMEL.

Comme vous le savez, l'organisation territoriale de l'offre de soins a des impacts forts sur le territoire en termes d'emploi, de service, d'installation de ménages comme d'entreprises mais aussi, et surtout, sur l'état de santé de notre population.

Lancé le lundi 23 septembre 2019, le mouvement de grève des Urgences du Centre Hospitalier de Ploërmel concernait 83 % de l'effectif. Aujourd'hui, malgré toutes les restructurations et la mise en place d'une direction commune avec le CHBA Vannes (Centre hospitalier Bretagne Atlantique) en 2018, la charge de travail devient de plus en plus conséquente. Il y a de plus en plus de malades, mais le personnel mis à disposition n'augmente pas pour autant. Le vendredi 6 décembre 2019, le mouvement social en place à PLOËRMEL a souhaité alerter les élus de la baisse d'activité à Ploërmel, par une manifestation dans les rues, et une rencontre auprès des élus locaux.

A terme, pour leurs délégués, il n'y aura plus de recours de proximité. Le personnel craint pour les activités de chirurgie et de maternité.

Devant ce mouvement social engagé depuis plusieurs semaines et les inquiétudes du personnel hospitalier de PLOËRMEL, il nous appartient, en nos qualités d'élus, de connaître la situation réelle du centre hospitalier. Nous proposons donc au Conseil municipal d'adopter une motion de soutien et de vœu aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé pour lutter contre les déserts médicaux, et la garantie d'une offre de santé de proximité sur notre territoire.

Cette motion, relevant d'une initiative portée par l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité, au côté de la Fédération hospitalière de France, de Régions de France et de l'Assemblée des départements de France, invite à faire adopter, par notre conseil municipal et notre conseil communautaire, le modèle de vœu commun ci-joint, présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé. L'objectif de ce vœu est double : rappeler l'engagement des élus locaux et interpeller l'État. »

Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

« *Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.*

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé , aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, **le conseil municipal de TAUPONT souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.**

Le conseil municipal de TAUPONT demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité *[en particulier en zone périurbaine et rurale]* adaptée aux territoires.

2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité

3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.

4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.

5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.

6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.

7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.

8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le conseil municipal de TAUPONT autorise le maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national. »